Ne sais-tu pas que l'Islam annule ce qui le précède, que l'émigration annule ce qui la précède et que le Pèlerinage annule ce qui le précède ?

Ibn Shimâsah Al-Mahrî relate : « Nous étions auprès de 'Amr ibn Al-'Âṣ alors qu'il était sur le point de mourir. Il pleura longuement et tourna son visage vers le mur. Son fils lui dit alors : Ô, père ! Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ne t'a-t-il pas annoncé ceci et cela ? - Il se tourna alors vers nous et dit : « la meilleure chose que nous ayons préparée est d'attester qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] excepté Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah. Je suis passé par trois étapes : il fut un temps où personne ne détestait plus le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) que moi. Personne ne désirait plus que moi l'avoir à sa merci et le tuer. Si j'étais mort dans cet état, je serais parmi les gens de l'Enfer. Ensuite, quand Allah fit pénétrer l'Islam dans mon cœur, je vins au Prophète (sur lui la paix et le salut) et dis : « Tends la main droite, que je te prête serment ! » Lorsqu'il tendit la main, je retirai la mienne. Il dit : « Qu'as-tu, 'Amr ?! - Je dis : je veux poser une condition ! Il dit : laquelle ? Je dis : Que je sois pardonné ! Il dit : Ne sais-tu pas que l'Islam annule tout ce qui le précède, que l'émigration annule tout ce qui la précède et que le Pèlerinage annule tout ce qui le précède ? » Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) devint alors la personne que j'aimais et respectais le plus ; personne n'était plus vénérable à mes yeux ; je le vénérais tellement que je ne pouvais pas le regarder dans les yeux ; si on me demandait de le décrire j'en serais incapable car je ne le fixais jamais. Si j'étais mort dans cet état, j'eus espéré faire partie des gens du Paradis. Puis, j'ai occupé certaines responsabilités dont j'ignore mon état. Si, par conséquent, je venais à mourir, qu'aucune pleureuse et qu'aucun feu ne m'accompagnent. Ensuite, lorsque vous m'aurez placé dans la tombe, jetez de la terre sur moi, puis, restez le temps qu'il faut pour égorger un chameau et partager sa viande de sorte à ce que vous me teniez compagnie et que je vois ce que je dois répondre aux Messagers de mon Seigneur.

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Ce récit de 'Amr ibn Al-'Âṣ (qu'Allah l'agrée), traitant notamment du fait d'insuffler à autrui l'optimisme et l'espoir, a une histoire formidable dont le résumé est le suivant : alors qu'il était sur le point de mourir et que certains de ses Compagnons étaient à son chevet, il se mit à pleurer fortement et tourna son visage vers le mur, lui qui allait quitter ce bas-monde. Son fils lui demanda pourquoi il pleurait alors que le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui avait annoncé le Paradis ? Il dit : « Ô, mon fils ! Je suis passé par trois étapes », puis expliqua ces trois étapes. Dans la première, il détestait le Prophète (sur lui la paix et le salut) de tout son cœur et plus que quiconque. Il rêvait de pouvoir mettre la main sur lui afin de le tuer, ce qui représente le plus haut degré de la mécréance. Ensuite, Allah fit pénétrer l'Islam dans son cœur et il se rendit au Prophète (sur lui la paix et le salut) pour lui dire : « Ô, Messager

d'Allah ! Tends la main que je te prête serment ! » et m'engage dans l'Islam. Le Prophète (sur lui la paix et le salut), qui faisait preuve de la meilleure des conduites, tendit la main, mais 'Amr retira la sienne, non par orgueil, mais pour s'assurer de ce qu'il allait mentionner. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit : « Qu'as-tu ? - Il dit : J'ai une condition », c'est-à-dire pour entrer dans l'Islam. Il dit : « Quelle est ta condition ? - Il dit : je veux qu'Allah pardonne ma mécréance et mes péchés passés ». Tel était son plus grand souci : il voulait qu'Allah lui pardonne, car il pensait que ce qu'il avait commis auparavant était si grave qu'Allah ne lui pardonnerait pas. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui répondit : « Ne sais-tu pas que l'Islam annule ce qui le précède, que l'émigration annule ce qui la précède et que le Pèlerinage annule ce qui le précède ? » Il a donc mentionné trois choses. Quant à l'Islam, le Coran lui-même stipule qu'il annule ce qui le précède : {(Dis à ceux qui ont mécru que s'ils arrêtent, ce qu'ils ont fait auparavant leur sera pardonné, mais s'ils persistent, eh bien, l'histoire des anciens s'est déjà produite)} [Coran : 8/38]. En ce qui concerne l'Émigration : si quelqu'un quitte son pays, qui est un pays de mécréance, elle efface ce qui précède. Il en est de même du Pèlerinage, au sujet duquel le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Le Pèlerinage pieux n'a d'autre récompense que le Paradis ». 'Amr prêta donc serment au Prophète (sur lui la paix et le salut), qu'il aima ensuite de tout son cœur et qui devint la personne qu'il aimait le plus, au point que, par respect, il ne put le fixer du regard. Exalté soit Celui qui retourne les cœurs ! Hier, il le détestait de tout son cœur et rêvait de le tuer et, en ce jour, il le respectait trop pour poser son regard sur lui. Il ne pouvait même pas le décrire car, par respect pour lui, il ne le regardait pas suffisamment pour être en mesure de s'en souvenir. Il dit que s'il était mort dans le premier état, il aurait fait partie des gens de l'Enfer et que s'il était mort dans le deuxième état, il aurait espéré faire partie des gens du Paradis. On peut observer le scrupule dans ses propos : d'une part, il affirme que s'il 'était mort dans le premier état, il aurait fini en Enfer, d'autre part, il dit au sujet du deuxième état : « j'aurais espéré faire partie des gens du Paradis », et non « j'aurais fait partie des gens du Paradis ». En effet, il est difficile d'attester que quelqu'un fait partie du Paradis. Par la suite, il occupa des responsabilités et [fut chargé de donner] certains commandements suite auxquels est arrivé ce qui est arrivé dans l'histoire des conflits opposants Mu'âwiyah (qu'Allah l'agrée) et d'autres personnes ; sachant que 'Amr était connu pour être l'un des hommes les plus intelligents et les plus habiles parmi les Arabes. Il craignait donc que ce qui lui était arrivé après l'étape intermédiaire anéantisse ses œuvres. Ensuite, il émit quelques recommandations concernant après sa mort : il a interdit la présence d'une femme qui se lamente, qui émet des plaintes et des cris proches du roucoulement des pigeons pour pleurer les morts. Il leur demanda également de rester près de sa tombe après son enterrement, le temps qu'il faut pour égorger un chameau et distribuer sa viande, et qu'il réponde aux Messagers de son Seigneur, c'est-à-dire aux deux anges qui viennent à la rencontre du défunt tout de suite après son enterrement. A cet instant ils l'assoient dans sa tombe et lui posent trois questions : qui est ton Dieu ? Quelle est ta religion ? Qui est ton Prophète ? 'Amr ibn Al-'Âṣ a donc ordonné à sa famille de rester à ses côtés le temps qu'il faut pour égorger un chameau et distribuer sa viande, pour qu'il ne se sente pas seul. Cela prouve que le mort sent la présence des siens ; d'ailleurs, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit que le mort entend les pas des gens qui repartent et s'éloignent de sa tombe, alors que c'est un son très faible. Dans un autre récit prophétique dont la chaîne de rapporteurs est acceptable, il est également dit que lorsqu'il avait enterré un mort, le Prophète (sur lui la paix et le salut) restait debout près de sa tombe et disait : « Implorez le pardon pour votre frère et priez pour

qu'on le raffermisse car, en ce moment, il est interrogé ! » Il est donc recommandé de rester près de la tombe juste après l'enterrement et de dire : « Ô Allah ! Raffermis-le ! Ô Allah ! Raffermis-le ! Ô Allah ! Raffermis-le ! Ô Allah, pardonne-lui ! Ô Allah ! Pardonne-lui ! Ô Allah ! Pardonne-lui ! » En effet, quand il saluait ou quand il invoquait, le Prophète (sur lui la paix et le salut) le faisait trois fois. En conclusion, on remarque que le fils de 'Amr lui a rappelé que le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui avait annoncé le Paradis et ceci afin d'inspirer l'optimisme et lui faire espérer le bien.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3446